

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DAC 230 Mise en œuvre de versement de bourses par la Ville de Paris aux artistes étrangers résidents à la Cité Internationale des Arts, dans le cadre de partenariats internationaux spécifiques.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1, L. 2121-9 et suivants ;

Vu le règlement annexé au projet de délibération ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 janvier 2020, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de bourses de 1.300 euros mensuels aux artistes étrangers occupant une partie des ateliers de la Cité Internationale des Arts dont la Ville est réservataire et dans le cadre de partenariats internationaux spécifiques noués avec des villes ou institutions étrangères ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la remise de bourses de la Ville de Paris aux artistes étrangers en résidence à la Cité Internationale des Arts, accueillis dans le cadre des partenariats spécifiques noués par la Ville de Paris avec des institutions ou des villes étrangères, conformément au règlement joint à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à désigner, par arrêté, et sur proposition des commissions compétentes, les lauréats de ces bourses, au titre de l'année 2020 et suivants.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2020 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO